

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 15 avril 2013 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller général de la Meuse, Président,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt, vice-président,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Roland CORRIER, conseiller général de la Meuse,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Dany EDOT, suppléant de M. ANTOINE, maire de Bure,
- M. Henri FRANÇOIS, maire de Saudron,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- M. Michel MARIE, suppléant de Mme Edith MEYER, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- Mlle Nicole FRANÇOIS, représentant Mme le Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Raymond PHILIPOT, représentant M. FERAT, Autorité de Sécurité Nucléaire.
- Mme Martine HURAUT, représentant M. BAILLET, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, Mlle Laetitia COLON, Mme Sandrine JEANDITPANNEL, CLIS.

Etaient représentés (respectivement par MM. CANOVA, FRANÇOIS, FERNBACH et FLEURY) :

- M. Daniel RUHLAND, conseiller général de la Meuse,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Stéphane MARTIN, maire de Gondrecourt le Château,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55.

Etaient excusés :

- Mme Nelly JAQUET, conseillère régionale de Lorraine,
- M. Christian DUBOIS, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- Mme Colette FONTAINE, commune de Gillaumé,
- M. Jean-François MUEL, commune de Ligny en Barrois,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées.

Etaient invités :

- M. Claude BERNET, Président de la CPDP,
- M. Jean-Claude ANDRE, membre de la CPDP,
- Mlle Audrey WU, secrétaire générale de la CPDP.

1) Approbation du PV du CA du 4 mars 2013

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 mars 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins une abstention.

2) Intervention de M. BERNET, Président de la CPDP

M. BERNET rappelle que le débat public n'est qu'une étape dans le processus de décision relatif au projet de stockage, mais que c'est une étape importante. Son objet est bien de savoir s'il faut construire le centre de stockage, et si oui, à quelles conditions (notamment en terme de sûreté ou de gouvernance).

Il précise que le débat repose sur une documentation qui comprend principalement le dossier du maître d'ouvrage (DMO) et sa synthèse, le journal du débat (détails pratiques des réunions), les cahiers d'acteur, le verbatim des réunions et des documents annexes, comme le schéma interdépartemental de développement du territoire. Tous ces documents seront disponibles progressivement sur le site internet du débat (certains sont également diffusés par voie postale), qui permet également une interactivité, toute question devant trouver une réponse.

M. BERNET revient sur le calendrier arrêté, du 15 mai au 15 octobre, avec une coupure du 15 juillet au 31 août. Il reconnaît qu'il aurait sans doute été préférable que le débat se déroule de septembre à décembre, mais cela aurait entraîné une remise des conclusions en pleine période électorale pour les municipales de 2014. La CNDP a estimé, comme c'est d'usage, qu'il ne devait pas y avoir d'interférence entre le débat et des échéances politiques. Avec le calendrier retenu, les conclusions qui transcrivent les avis exprimés et les arguments développés seront remises avant le 15 décembre.

Concernant les réunions publiques, M. BERNET indique qu'il y en aura 14, dont 8 locales, et certaines thématiques, selon le déroulement suivant : Bure (23 mai), Saint-Dizier (30 mai, Insertion dans le territoire), Joinville (6 juin), Bar le Duc (13 juin, même thème qu'à Saint-Dizier), Nancy (20 juin, Réversibilité), La Hague (27 juin, Inventaire prospectif des déchets), Ligny en Barrois (4 juillet), Chaumont (11 juillet), Saint-Laurent des Eaux (5 septembre, De la production aux déchets), Bugey (10 septembre, même thème qu'à Saint-Laurent), Marcoule (19 septembre, Les trois voies de recherche), Paris (23 septembre, Expériences internationales), Commercy (3 octobre, Coût et financement) et Echenay (10 octobre).

En réponse à M. THERIN (implication de la DATAR), M. BERNET confirme que le débat doit permettre de parler de tout, du moment que cela est lié au projet. Il s'agit bien en l'espèce d'un grand projet d'aménagement du territoire, même si cela relève plus de l'Etat que de l'ANDRA.

Suite aux observations de MM. CANOVA, CORRIER, FERNBACH, MARIE et JAQUET, M. BERNET précise que les cahiers d'acteur (4 pages maximum mises en forme par la CPDP) doivent être transmis dans le cours du débat, et non avant, pour être ensuite imprimés et diffusés le plus largement possible (dans les trois semaines suite à la transmission). Un cahier d'acteur peut éventuellement être modifié en fonction de l'évolution du débat. Il ajoute que les réunions font l'objet d'un verbatim, mais a priori pas d'une retransmission sur internet. Quant au rôle du CLIS, il peut naturellement être double, avec implication collective (le CLIS en tant qu'association) et/ou individuelle (les membres, à titre personnel ou au titre de l'organisme qu'ils représentent).

Suite à l'intervention de M. LHERITIER sur le déroulement des réunions et le risque de voir la parole monopolisée par certains, M. BERNET indique qu'elles sont animées par les membres de la CPDP qui gèrent les temps de parole, avec des interventions du maître d'ouvrage et éventuellement d'experts, mais en nombre limité, pour laisser au maximum le public s'exprimer (l'idéal est que 20 à 25 questions puissent être traitées lors d'une réunion).

Selon M. FLEURY, avec l'exemple du débat national de 2005, les conclusions de la CPDP n'auront aucune influence sur la décision finale. C'est la raison pour laquelle son association ne participera pas à ce débat mais se fera entendre à cette occasion. Pour sa part, M. MARIE estime que le débat commence bien trop tôt, notamment en raison d'une part de la future loi sur la transition énergétique qui aura certainement une influence sur la nature des déchets destinés au stockage géologique, et d'autre part du nombre très important de rapports attendus à la veille du démarrage ou lors du déroulement (DMO, rapport ANDRA sur l'entreposage, programme industriel de gestion des déchets de l'ANDRA et des producteurs, PNGMDR, rapports de l'IRSN, rapport du HCTISN...), ce qui laissera difficilement du temps pour tout assimiler. Il constate par ailleurs que certains documents ne semblent pas à jour : ainsi le DMO ne parle pas de FAVL dans l'inventaire du stockage, alors que le PIGD les envisage. Pour M. BERNET, le projet de stockage ne concerne que les déchets HAVL et certains MAVL, ce qui n'empêche pas, selon M. ANDRE, que la question des FAVL soit posée lors des réunions. M. CORRIER s'inquiète du fait que l'inventaire du stockage peut être modifié à tout moment une fois l'autorisation accordée.

M. FLEURY s'interroge sur la zone de diffusion des documents du débat (synthèse DMO, journal du débat). M. BERNET souligne que seront visés principalement les départements de la Meuse et de la Haute-Marne, ainsi que les sites où auront lieu des réunions (Cherbourg, Marcoule...). Pour MM. FLEURY et CORRIER, cela signifie que des départements

limitrophes, comme les Vosges ou la Marne, n'auront une nouvelle fois aucune information sur un projet qui les concerne de très près pour certains.

M. CANOVA remercie M. BERNET de sa présentation et indique que le CLIS, ayant connaissance des modalités du débat, doit maintenant s'y préparer (cf. questions diverses).

3) Election du vice-président et du trésorier

M. CANOVA rappelle qu'en application de la modification statutaire adoptée lors de l'AG du 4 février dernier, il convient de procéder à la désignation du vice-président et du trésorier du CLIS pour une période de deux ans. Il signale les candidatures de MM. FERNBACH et FLEURY comme vice-président et celle de M. OLLIVIER comme trésorier.

M. FLEURY souhaite revenir à l'origine de la création du poste de vice-président qui avait été voulue en réaction à la présidence de droit du Préfet, avec une désignation par les membres du CLIS en plénière. Lorsque le CLIS est passé en association en 2008, le poste de vice-président a été maintenu, mais avec une désignation en CA sans limitation dans le temps. Il estime que la modification statutaire apporte un moment de démocratie et ajoute qu'il se porte candidat non contre M. FERNBACH, mais pour proposer une alternance, sachant que s'il était élu, il ne serait pas candidat pour un second mandat. Il pense représenter, par son activité au CLIS et même s'il est opposant, le I d'information et le S de suivi.

M. FERNBACH souligne l'importance de la vice-présidence, surtout à certaines périodes, et reconnaît l'implication de M. FLEURY pour faire avancer les réflexions, appréciant sa disponibilité, sa ténacité et son honnêteté. Il se représente toutefois, fort de son expérience personnelle au sein du CLIS, et pour qu'il n'y ait pas qu'un seul candidat.

Avant de procéder au vote à bulletin secret, M. CANOVA précise qu'il s'abstient à titre personnel. Après dépouillement, le résultat du vote est le suivant : 17 votants présents ou représentés, 16 votes exprimés, 12 voix pour M. FERNBACH, 4 voix pour M. FLEURY. M. FERNBACH est élu vice-président du CLIS pour une période de deux ans.

Pour la désignation du trésorier, en l'absence de demande contraire, le vote a lieu à mains levées. M. OLLIVIER est élu par 16 voix pour et une abstention.

4) Questions diverses

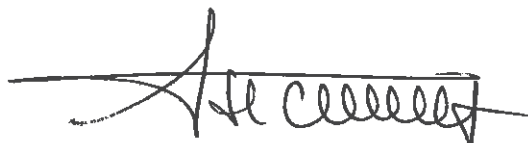
- Pour faire suite à l'audition de M. BERNET, M. CANOVA propose de réunir le groupe de travail chargé de préparer le débat public, afin de rédiger un cahier d'acteur qui sera ensuite soumis au CA. La réunion, ouverte à tous les membres, est fixée au lundi 29 avril, à 14h00, dans les locaux du CLIS à Bure. Pour M. FLEURY, le CLIS est dans son rôle en

faisant un cahier d'acteur, mais il précise que son association ayant décidé de ne pas participer au débat, il souhaite que le cahier mentionne les membres du CLIS qui ne s'y associeraient pas.

- M. CANOVA évoque la demande de M. FLEURY relative à la présidence de la commission « Environnement-santé », compte-tenu de l'indisponibilité de M. MUEL. La commission sera réunie prochainement afin de pourvoir à son remplacement, M. FLEURY étant prêt à assurer la présidence si besoin.
- A la demande de M. FLEURY, M. JAQUET rappelle que les questions relatives à la géothermie seront traitées en deux temps : d'abord avec une intervention du BRGM sur les données connues aujourd'hui et les différentes cartes publiées (contact pris, en attente d'une réponse); ensuite avec l'appui d'un expert des opérations techniques de forage.
- M. JAQUET fait part de l'avancement du film documentaire sur le projet de stockage. Les premières images sont en cours de montage et l'équipe de réalisation doit se rendre de nouveau sur le terrain les 18 et 19 avril pour des prises de vue des villages et des interviews. Le projet devrait être prêt pour la mi-mai.
- Mlle COLON évoque les séminaires qui se sont tenus à Paris les 8 et 9 avril dans le cadre de l'initiative conjointe CLIS/ANCCLI/IRSN (présentations disponibles sur le site internet de l'ANCCLI) et le projet de colloque sur l'éthique prévu fin mai ou début septembre.
- Les membres du CA sont informés de la présence à Bure le 19 avril d'une délégation belge, et le 13 mai d'un représentant de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, et sont invités à les rencontrer. Ils sont également invités à s'inscrire pour les visites du laboratoire prévues le 24 avril et le 17 mai.
- M. FLEURY demande que les auditions de l'ILCI soient mises en ligne sur le site internet du CLIS. Il revient également sur la réunion « Café Nucléus » qui s'est tenue à Dammarie sur Saulx le 5 avril. Au-delà de l'intérêt de l'initiative, il s'interroge sur l'opportunité de la participation du CLIS à ce type de manifestation. MM. CANOVA et CORRIER reconnaissent la difficulté de parler au nom du CLIS dont l'un des atouts est d'être pluriel, mais estiment qu'il serait dommage de ne pas être présent lorsque le CLIS est sollicité.

A Bure, le 27/05/13

Le Président du Comité,



Jean-Louis CANOVA

Le Vice-Président du Comité,



Robert FERNBACH